

N° 88
Décembre 2017

Prix : 1 €

FSU 52

Fédération Syndicale Unitaire de la Haute-Marne

Le service public, on l'aime, on le fait avancer !

Dispensé de timbrage
CHAUMONT CTC

P

P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

déposé le 11 / 12 / 2017

Trimestriel, N°CPPAP 0121S07692 ISSN 1271-3570
Dépôt légal n° 278 - Année 1996 - Imprimé par nos soins
Directrice de la publication: Catherine Jacques
FSU 52, 46 rue Victoire de la Marne 52000 Chaumont
Tél : 07 81 21 94 68 Mel : fsu52@fsu.fr Site : http://sd52.fsu.fr

U.

F.S.U.

**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

SOMMAIRE

- P. 1 Edito
- P. 2 La rentrée en Haute-Marne
- P. 3 Nouveau corps des psyEN,
Retraités face au mépris
- P. 4 Audience avec la rectrice

Le 20 novembre, le ministre de l'Education Nationale, J.M. Blanquer annonce devant l'Assemblée Nationale qu'il envisage de porter plainte contre le syndicat Sud Education 93 pour « diffamation ». En cause, l'accusation de « racisme d'Etat » dans le formulaire de présentation d'un stage syndical organisé par la section ; un stage qui interroge sur les questions d'inégalités et de racisme dans le milieu éducatif. Applaudissements nourris de Marine le Pen, suivie par toute la droite.

Si le terme « racisme d'état » et l'organisation d'ateliers non-mixtes, également mise en cause, peuvent prêter à polémique, il n'en reste pas moins que J.M. Blanquer, qui emboîte le pas aux dénonciations de l'extrême droite, peut difficilement être crédible en accusant les organisateurs de racisme. On connaît les valeurs et les combats de l'organisation syndicale Solidaires...

Alors quel intérêt pour le ministre d'agir de la sorte ?

Récemment, c'est une militante de Sud Travail qui a été suspendue de ses fonctions pour s'être exprimée dans la presse et avoir critiqué la ministre du travail dans le cadre d'une manifestation. Elle fait l'objet d'une procédure disciplinaire. (Dénoncée par le SNUteffe-FSU sur le site snutefisu.fr/tefe/)

Faut-il rappeler la « liberté de constitution et de fonctionnement des organisations professionnelles » et l'indépendance des syndicats vis-à-vis de l'Etat ? Faut-il rappeler la liberté d'expression dont nous sommes sensé-e-s bénéficier encore dans notre pays ? Les militants syndicaux n'ont de compte à rendre qu'au sein de leur organisation et aux syndiqué-e-s.

A cela s'ajoute une médiatisation mêlant amalgames et approximations avec pour conséquences de décrédibiliser l'action syndicale mais aussi de déstabiliser ses militant-e-s qui subissent aujourd'hui injures et menaces.

Cela n'est d'ailleurs pas sans rappeler les pressions que nous avons subies lors des manifestations du printemps 2016 contre la loi travail et la communication axée sur les violences en marge des cortèges.

Alors si l'objectif est de contraindre les agents et les militant-e-s au silence, espérons que nous saurons résister et ne nous résignerons jamais. Faisons vivre la liberté d'action et d'expression syndicale.

Cathy Jacques

MAL PAYÉ-E
MÉPRISÉ-E
PRÉCARISÉ-E

ASSEZ !

U.
F.S.U.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN



La rentrée dans les écoles en Haute-Marne

L'hémorragie n'en finit pas et la Haute-Marne a encore vu partir un grand nombre d'élèves à cette rentrée. Ce sont 274 élèves en moins dans le premier degré (pour 14582 élèves) et 54 en moins dans les collèges du département.

Dans les écoles, la prise en compte de la ruralité et du critère social justifie un taux d'encadrement qui reste élevé par rapport aux autres départements. Et malgré tout, de trop nombreuses classes restent très chargées.

Les groupes de travail liés à la **Convention Ruralité** commencent à se réunir dans chaque circonscription. Dans un premier temps, ils ne concerneront pas les 164 écoles du département mais seulement une zone par circonscription. Cette convention, signée déjà par la Marne et désormais par les quatre départements de l'académie doit permettre de travailler sur la carte scolaire de façon plus régulière et en associant les différents acteurs dont les syndicats. Le SNUipp-FSU y sera présent.

L'école rurale, par sa proximité, cumule bien des avantages. Les évaluations montrent que les élèves y réussissent aussi bien que dans les écoles urbaines. Reste à résoudre le problème de l'isolement.

Mais l'école rurale doit aussi évoluer. Un regroupement d'écoles concentré ou dispersé est une réponse qui convient sur certains territoires, pas sur d'autres. Ailleurs une classe unique peut-être la meilleure réponse. La réflexion pourra donc être riche si l'on ne s'oriente pas trop vite vers des fermetures, principal moyen de récupérer des postes.

Organisation de la semaine

Le CDEN du 5 juillet avait fait l'objet d'un débat sur le retour à la semaine de 4 jours. Ce débat avait abouti à un consensus autour de l'importance de ne pas agir dans la précipitation. Le CDEN avait alors préconisé d'attendre la rentrée 2018 pour revenir à la semaine de 4 jours afin de ne pas brusquer les choses, de débattre sereinement et de maintenir l'équité sur le département. Un refus de toutes les demandes en bloc ayant même été envisagé, la DASEN avait alors mis en avant la nécessité de venir en aide à deux communes rurales pour lesquelles le recrutement d'intervenants posait problème. Nous avons alors cru comprendre que les autorisations se feraient à la marge.

Finalement, c'est la totalité des demandes qui a été acceptée : 80 écoles sur 164, soit 48,8%, sont passées à l'organisation sur 4 jours à la rentrée 2017.

Ce n'est pas sans poser problèmes... En effet, la gestion des remplaçant·e·s et des enseignant·e·s à temps partiels ou travaillant sur plusieurs écoles avait déjà été complexifiée par le nombre d'horaires différents sur les écoles du département et l'application du décret Hamon permettant de libérer une demi-journée par semaine. C'est encore pire maintenant, notamment pour les personnes travaillant sur plusieurs écoles ayant des fonctionnements différents.

Le remplacement se voit complexifié et il a même été envisagé, pour des remplaçants faisant la totalité de leurs heures sur une école en 4 jours, de leur imposer en plus une astreinte le mercredi matin avant 9h en cas de besoin ! Heureusement, cette solution a été abandonnée.

CP à effectifs réduits

En Haute-Marne, ce sont 2 écoles de REP+ de Saint-Dizier qui sont concernées cette année : 2 classes de CP et 1 classe de CP-CE1 à l'école Camus, 3 classes de CP à l'école La Fontaine.

Si on ne peut qu'être d'accord, à première vue, avec une réduction des effectifs des élèves par classe, le fait que seuls les CP de REP+ soient concernés (et l'année prochaine les CP en REP et peut-être les CE1, « dans la mesure du possible ») ressemble une nouvelle fois à une opération de communication. Pour le SNUipp-FSU c'est la diminution totale des effectifs qui est nécessaire et le maintien des Plus de Maître que de Classe.

Un poste a été créé en Haute-Marne mais l'opération est réalisée globalement à moyens constants et aux dépens des Plus de Maître que de Classe. Ces enseignants supplémentaires en REP et REP+ intervenaient auprès des classes de GS de maternelle, CP et CE1. Car tout ne se joue pas qu'en CP ! Dévolus désormais au dédoublement des CP, ils ne peuvent donc plus intervenir dans les autres classes alors que des projets avaient été mis en place et qu'aucun bilan n'a été effectué.

Directeurs et directrices d'école

Position centrale dans le fonctionnement de l'école, ils ne ménagent ni leur temps ni leur énergie pour favoriser le travail des équipes pédagogiques, accueillir au mieux les familles et favoriser la réussite de tous les élèves. Alors que leurs tâches se complexifient et que la charge de travail augmente, le temps de décharge accordé pour les enseignant·e·s occupant cette fonction a été réduit cette année en Haute-Marne sous prétexte d'harmonisation nationale.



Psychologues scolaires : nouveau corps, nouveaux représentants des personnels



Le SNES-FSU et le SNUipp-FSU ont largement contribué à la création du nouveau corps de psychologues de l'Education National.

Effectif depuis le 1er septembre 2017, il regroupe :

- les directeurs-trices de CIO
- les anciens conseillers d'orientation-psychologues (2nd degré)
- les anciens psychologues scolaires (1er degré)

Les psychologues de l'EN ont un rôle important à jouer, auprès des élèves, de leurs familles, auprès des équipes pluri-professionnelles pour réduire les inégalités scolaires et, au-delà, les inégalités sociales. La création du nouveau corps reconnaît l'ensemble de leurs missions et conforte les spécificités de chaque spécialité.

Le concours de PsyEN comporte désormais :

- ⇒ Une spécialité 1er degré « *Education, Développement et Apprentissages* » (EDA) : 12 personnes en Haute-Marne et 85 dans l'académie
- ⇒ Une spécialité 2nd degré « *Education, Développement et conseil en Orientation scolaire et professionnelle* » (EDO) : 116 personnes sur l'académie (2 CIO en Haute-Marne, celui de Langres ayant été fermé) dont 20% sont vacataires.

De fait, les psychologues de l'EN ont dû se doter de représentant·e·s dans les instances et ont anticipé les élections professionnelles de décembre 2018.

L'engagement des élu·e·s SNES-FSU et SNUipp-FSU a été, une fois de plus, reconnu : **Avec 65,5% des voix, la liste présentée par la FSU a obtenu 3 sièges sur 4 en CAPA.**



RETRAITÉS : FACE AU MÉPRIS, DÉFENDRE NOS DROITS !

Les 9 organisations nationales de retraités (UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, UNIR CFE-CGC, FSU, UNIRS-Solidaires, FGR-FP, Ensemble & Solidaires-UNRPA, LSR), réunies le 27 novembre, ont fait le bilan de la campagne de mobilisation de la semaine du 6 au 10 novembre 2017.

Ces organisations avaient souhaité sensibiliser les élus de tous les partis démocratiques, à travers une série de rencontres avec eux-mêmes et les groupes parlementaires dont ils dépendent.

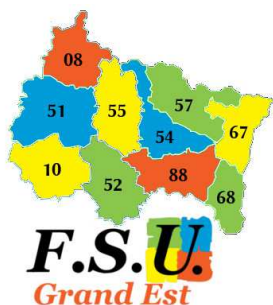
Elles constatent que dans les départements, certains élus les ont reçues mais que, nationalement, les groupes parlementaires LR et LRM n'ont pas donné suite, que ce soit à l'Assemblée ou au Sénat.

Elles constatent par ailleurs que, malgré plusieurs courriers, le Président de la République continue d'opposer une fin de non-recevoir, se contentant de renvoyer le dossier à sa ministre qui, elle-même, n'a pas apporté de réponses aux revendications des retraités.

Les organisations de retraités s'indignent de cette attitude qui confine au mépris au moment où la CSG augmente de 25%, frappant ainsi, selon les dires du programme du candidat Emmanuel Macron, 60% des retraités.

Comment peut-on considérer que 16 millions de retraités ne méritent même pas une simple entrevue ?

Les 9 organisations de retraités ont décidé de poursuivre la campagne d'information et de mobilisation et envisagent de saisir le défenseur des droits sur la base d'un dossier faisant état des discriminations dont sont victimes les retraités sur le plan fiscal, social et institutionnel.



Rencontre avec la Rectrice

Une délégation de la FSU Grand Est a été reçue par la Rectrice mardi 21 novembre. Différents points concernant la région ont pu être abordés, notamment autour d'une problématique commune : les prérogatives partagées entre Etat et région Grand Est.

Personnels des CIO

La mise en place du service public régional d'orientation (SPRO) pose la question des personnels des CIO qui n'en sont pas membres. En tant que personnels de l'Education Nationale, leur contribution doit se faire dans le respect des missions nationales ce qui n'a pas toujours été le cas dans certaines régions.

Si la rectrice confirme que leurs missions restent définies par les textes nationaux, elle n'abonde pas la demande d'une convention spécifique signée par toutes les parties. Le rectorat est cependant très attentif à ne pas engager les personnels dans des actions chronophages (forums et autres sollicitations) qui les détourneraient de leurs missions.

Manuel numérique dans les lycées

La rectrice a été alertée sur les conditions dans lesquelles s'est mise en place l'expérimentation, conditions très variables d'un établissement à l'autre. Si nulle part il n'a été possible d'utiliser les manuels numériques dès la rentrée, les derniers équipements n'ont été livrés que le 21 novembre et dans certains établissements les travaux promis ne sont pas terminés. De plus, le coût par élève (250 euros) pénalise de nombreuses familles.

A cela, la rectrice a répondu être intervenue auprès de la Région pour une prise en charge complète des situations d'élèves en difficulté financière qui lui sont remontées.

La FSU a par ailleurs rappelé qu'il y aurait plus intérêt à être à l'écoute des personnels et de leurs besoins plutôt que de leur imposer des solutions toutes faites.

Alors que la généralisation du tout numérique à l'ensemble des lycées est d'ores et déjà annoncées par la région, nous demandons qu'une véritable évaluation de l'expérimentation, associant les enseignants, soit menée.

Fusion des académies

Le décret permettant la fusion des académies est paru. Pour le Grand Est, la fusion en Grande Région a déjà permis à la FSU et ses syndicats de l'interministérielle d'en constater les impacts. Les mobilités fonctionnelles et les mobilités géographiques ont engendré « burned out » pour les un·e·s qui ont été submergé·e·s de travail, « bored out » pour les autres laissé·e·s seul·e·s dans des bureaux sans mission.

La rectrice dément tout projet de fusion des académies de la région Grand Est. Par contre, des services inter académiques seront mutualisés mais non délocalisés.

A propos du regroupement des agences comptables, comprenant jusqu'à 7 établissements, la rectrice les justifie par l'obligation de suivre les directives de la Cours des Comptes qui critiquait le maillage en petites agences qui existait précédemment.

Formation et orientation professionnelles

Dans l'état actuel de la Loi et de la réglementation, la formation et l'orientation professionnelles ont comme particularité d'être une responsabilité partagée entre l'Etat (avec en particulier Education Nationale et Pôle Emploi) et le Conseil Régional rendant obligatoire un schéma régional pour la formation appelé Contrat de plan Régional pour le Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles qui doit être validé en début d'année 2018 dans notre région.

La FSU est intervenue dans différentes instances et notamment le Comité Régional pour l'Emploi et la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP). La FSU a revendiqué ainsi une offre de formation ambitieuse assurant d'une part des conditions de travail améliorées pour les personnels et d'autre part des conditions d'apprentissage meilleures pour nos élèves. La FSU souhaite en particulier lutter contre une vision « adéquationniste » et à court terme de la formation portée par le Conseil Régional et les organisations patronales, limitant la formation à la réponse immédiate à un besoin immédiat et local des entreprises.

La FSU estime d'autre part que l'apprentissage est UNE voie de la formation professionnelles mais ne peut pas être la seule, ni d'ailleurs la principale. Tout d'abord, malgré les larges campagnes de promotion pour l'apprentissage, le nombre global d'apprentis n'augmente pas. De plus, l'apprentissage ne constitue pas une voie de formation stable et pérenne car il est trop sensible à la conjoncture économique. Enfin, les entreprises elles-mêmes, quand elles recherchent des apprentis, sont discriminatoires, les souhaitant formé·e·s.

A la question « Quels éléments ont été apportés par l'Education Nationale dans la rédaction du Plan Régional (CPRDFOP) ? » , la rectrice a répondu être bien seule devant le Président de Région et les branches professionnelles mais avoir veillé à ce que l'enseignement professionnel sous statut scolaire soit mentionné. De nouvelles directives du ministère sur la formation professionnelle sont attendues.

Enseignement religieux

Obligatoire en Alsace et Moselle, la FSU demande que cet enseignement soit optionnel. En effet, jusque là cette heure est incluse dans les heures d'enseignement obligatoire et c'est une démarche de demande de dispense qui doit être effectuée pour ne pas y assister. De plus, nous demandons qu'elle sorte des 24h hebdomadaires dans le 1er degré.

L'absence de dispense est déjà effective en Moselle et on avance dans le même sens en Alsace selon la rectrice. Par contre, pour sortir l'heure de religion des 24h la résistance est forte et celles et ceux qui s'y opposent s'appuient sur le droit local.

Mise en place du **Conseil Régional de l'Education National (CREN)** : Les services y travaillent... cela semble compliqué...